



## Commission de l'action sociale

### 4512 - Insertion sociale

#### **Avance de financement 2011 pour les structures en charge de l'accompagnement social des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

#### **Rapport n° CP/2011/6**

#### **Service gestionnaire :**

Service de l'insertion et de l'emploi

#### Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Afin de réduire les délais de mise en paiement et favoriser un meilleur équilibre de leur trésorerie, il est proposé d'accorder à ces structures une avance de 50 % du montant versé en 2010.

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au RSA, désigne le Conseil Général comme pilote de ce dispositif. Dans ce cadre, il doit prévoir un accompagnement pour tout bénéficiaire du RSA soumis à cette obligation.

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde à ce titre des aides financières aux opérateurs qui mettent en œuvre des prestations d'accompagnement social. Leurs modalités d'interventions sont décrites dans un cahier des charges spécifique.

Au regard de ces partenariats de longue date et afin de réduire les délais de mise en paiement des aides financières, il est proposé pour l'exercice 2011, à l'instar de 2010, d'accorder à ces structures une avance s'élevant à 50 % du montant de la subvention octroyée en 2010.

Le tableau joint en annexe précise le nom des structures, le nombre d'équivalent temps plein affectés à cette mission, le nombre de bénéficiaires du RSA qui seront pris en charge, ainsi que les montants qui seraient versés dès février 2011.

Le montant total de l'avance s'élèverait à 644 909,50 €.

L'aide financière définitivement accordée fera l'objet d'un examen précis lors d'une prochaine séance de la commission.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30763	017-65737-561	400 000,00 €	400 000,00 €	173 559,50 €
30765	017-6574-561	945 000,00 €	945 000,00 €	471 350,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- approuve le versement pour 2011 d'une avance financière de 644 909,50 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés*
- décide que cette avance s'établira à 50 % du montant accordé en 2010*
- autorise son président à signer les conventions correspondantes (conventions établies selon les modèles annexés au rapport).*

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL